

**ECONOMISEZ**  
**== GRÂCE À ==**  
**VOS IMPÔTS**

# Défiscalisation Girardin Industrielle

La sécurisation de l'opération

Outre l'aspect défiscalisant très attractif qui ne vous a pas échappé, il est fort important de s'entourer du bon partenaire.

Le Cabinet que l'UNIM a sélectionné pour vous permettre de bénéficier de ce dispositif légal exerce un suivi précis, rigoureux, et continu dans le but de sécuriser le dispositif. Cette connaissance de la loi et cette vision du terrain lui permet de proposer des dossiers avec des taux d'apport des plus intéressants.

## Rappel de la loi

(art 199 undecies B du Code Général des Impôts) :

**La loi Girardin Industrielle ou comment réduire chaque année son impôt sur le revenu de 25 %**

Le principe : Obtenez **une réduction d'impôt** en subventionnant des biens industriels classiques (BTP essentiellement), correspondant à une réalité économique, destinés à être loués à des sociétés participant au développement de l'outre-mer.



## A chaque étape, une validation est exigée par le Cabinet : Processus appliqué en continu depuis 1994.

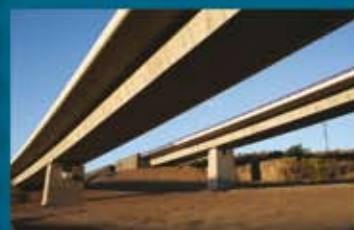
**1 Le choix des matériaux subventionnés et des sociétés exploitantes sur place :** Il est important de bien sélectionner les matériaux subventionnés et les sociétés exploitantes : concessionnaires, livraison, cartes grises, etc, mais également bilans, comptes de résultats, activité(s), implantation(s), dirigeant(s), projet(s), etc. Les "monteurs" de dossiers validés par le Cabinet que nous vous recommandons sont tous implantés historiquement dans chacun des DOM et des TOM et disposent d'une connaissance accrue du tissu économique local.

**2 Le cahier des charges :** Un cahier des charges très précis est exigé pour l'acceptation des matériaux et sociétés subventionnés dans un dossier. Sans le respect intégral de celui-ci, le Cabinet n'acceptera ni le matériel ni la société.

**3 La diversification :** Comme dans toute opération d'investissement, la diversification est essentielle. Le Cabinet vous propose des dossiers regroupant sur plusieurs sociétés un large nombre de biens industriels, plusieurs secteurs d'activité, et plusieurs zones géographiques. Votre subvention est donc mutualisée pour une plus grande sécurité.

**4 La validation finale du dossier :** Une fois le dossier répondant au cahier des charges du Cabinet, une dernière validation globale est opérée. Ce n'est qu'après celle-ci que l'investissement vous sera proposé.

**5 Le suivi :** Tout au long de l'opération une assistance gracieuse est à votre disposition, notamment lors de vos déclarations d'impôt sur le revenu. Le Cabinet assure également un suivi des matériaux et sociétés subventionnées en se rendant plusieurs fois par an sur place.



Pour plus d'informations, merci de contacter :

**unim** Tél. : 03.87.56.55.54